Prix du médicament : le compte à rebours est enclenché…

Compte Test - 2014-03-23 20:16:00 - Vu sur pharmacie.ma

Les syndicats des pharmaciens des villes de Tétouan et de Tanger ont convié leurs adhérents et les pharmaciens de la région, respectivement, le jeudi et samedi derniers pour les informer des modalités de mise en application du décret relatif à la fixation des prix desmédicaments.

Après avoir pris connaissance de l'échéancier qui pourrait découler de la mise en application du nouveau décret, de la note d'information émanant du MS et du protocole d'accord signé le 13 mars 2014 entre les professionnels du médicament, les pharmaciens qui ont assisté à ces deux rencontres ont largement débattu des conséquences qui découleront de la mise en application de ce nouveau texte de loi dans les délais évoqués lors des dernières réunions tenues au ministère de la santé. Et même si le manque de visibilité n'est pas de nature à apaiser les esprits, les pharmaciens ne pensent aujourd'hui qu'à deux choses: passer cette phase transitoire en réduisant au maximum les ruptures de stock, et continuer à dispenser des médicaments dont la qualité et la traçabilité n'auront pas souffert durant leur cheminement vers les grossistes et les industriels et leur retour aux officines.

Si les pharmaciens estiment aujourd'hui qu'il est inéluctable de procéder au retour des médicaments qui vont voir leur prix baisser, leur incompréhension est par contre totale vis à vis du retour précipité des médicaments non concernés par la baisse. De l'avis de la majorité, cette opération risque d'être à l'origine de graves pénuries de médicaments.

La réunion de Tanger s'est terminée par la lecture de recommandations dont la plus importante est de veiller à ne pas sacrifier la qualité et la disponibilité des médicaments lors de la phase de transition.

Une autre réunion s'est également déroulée dans le même sens à Casablanca le 20 mars. Lors de celle-ci, la possibilité d'apposer au sein des pharmacies d'officine des "stickers PPV" sur les boîtes des médicaments dont le prix reste inchangé a été évoquée. Ceci permettra d'éviter aux pharmaciens de renvoyer la totalité de leur stock en PPM à leurs fournisseurs.

Enfin, on ose espérer que les responsables de tous bords continueront à conjuguer leurs efforts pour mettre en place des mécanismes préservant les intérêts des malades, mais aussi de tous les professionnels du médicament.

Abderrahim Derraji, docteur en pharmacieConsulter pharmanews 232: lien